

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement du Canada répond à certaines demandes de l'Association de l'exploration minière du Québec (Mais si le Québec ne bouge pas, l'industrie est vouée à l'agonie)

Rouyn-Noranda, le 20 février 2003 – Pierre Bérubé, président de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), félicite M. John Manley, ministre des Finances du Canada, pour le maintien du programme de crédit d'impôt pour l'exploration minière lié aux actions accréditatives.

Le 18 février 2003, le ministre des Finances, M. Manley, annonçait la prolongation de la période d'achat d'actions accréditatives par les particuliers jusqu'en décembre 2004. Ce programme permettra aux sociétés d'exploration de réaliser leurs travaux accréditifs jusqu'en décembre 2005. Cette annonce fait suite aux demandes de l'AEMQ et de l'ensemble de l'industrie minière afin de prolonger un programme ayant fait ses preuves. Au Québec, en 2002 seulement, les financements accréditifs ont permis des découvertes majeures comme celles de diamant par Ashton Diamonds (Canada) dans les Monts Otish et de nickel-cuivre et platinoïdes dans l'Ungava par Canadian Royalties.

Le développement de l'industrie minière est tributaire du niveau d'exploration généré. Le capital de risque requis à cette fin nécessite certaines mesures visant à attirer les investisseurs. L'AEMQ est très heureuse que le gouvernement du Canada ait reçu favorablement ses arguments.

On sait que le Québec affiche une position de leader incontesté dans le portrait minier mondial grâce aux politiques de soutien du gouvernement provincial, à la richesse de son sous-sol et à son expertise mondialement reconnue dans le domaine. Par contre, depuis l'été 2002, les demandes pour la reconduction du programme accréditif québécois sont demeurées sans réponse. De plus, l'Association avait demandé au Gouvernement provincial de bonifier le programme accréditif afin d'accorder aux sociétés d'exploration et à leurs actionnaires, des mesures fiscales équivalentes à celles accordées aux sociétés productrices en juillet 2002. Aucun geste en ce sens n'a encore été posé et cette attente crée un climat d'incertitude qui empêche les sociétés de bénéficier de l'effet de levier engendré par la hausse du prix de l'or.

La situation est urgente puisque bon nombre de mines de l'Abitibi-Témiscamingue et du nord du Québec fermeront leurs portes d'ici 2008, entraînant la perte d'environ 2 000 emplois directs. L'exploration soutenue pour la découverte de nouveaux gisements est le seul moyen de renouveler les réserves minières qui s'épuisent.

L'Association de l'exploration minière du Québec a pour mission de développer, de défendre et de promouvoir l'exploration minière au Québec afin d'accroître le taux de découverte et ce, en harmonie avec tous les occupants du territoire et dans une perspective de développement durable. Les volets de sa mission visent, entre autres, à maintenir la compétitivité du Québec en matière de réglementations fiscale et environnementale de même que dans l'accès à son territoire.

L'Association regroupe près de 400 membres individuels et 82 membres corporatifs provenant de toutes les régions du Québec, ainsi que de l'Ontario et des États-Unis.

-30-

Source: Pierre Bérubé, Président
(819) 874-8800

Renald Gauthier, Directeur général
(819) 762-1599